PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 14 mai 2024

L'an 2024 et le 14 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Greneville en Beauce, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

<u>Présents</u>: Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Annie BOUVARD, Monsieur Benoît FRANCE, Monsieur Christophe LEJEUNE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Christine MIGUEL, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Monsieur Alexandre QUINOT, Madame Carole SANTERRE, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Madame Marinette CHAINTREAU a donné pouvoir à Madame Carole SANTERRE

A été nommé(e) secrétaire : Madame Carole SANTERRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal: 14

Présents: 13Pouvoirs: 1

<u>Date de la convocation</u>: 07/05/2024 <u>Date d'affichage</u>: 07/05/2024

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 23/05/2024

et publication ou notification: 23/05/2024

Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2024
- Délibération révision du bail commercial de la boulangerie (annule et remplace)
- Transfert des résultats du budget principal vers la CCPNL
- Questions diverses (tenue des bureaux de vote)

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Jean-Louis BRISSON, maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30 et propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande d'aide financière téléassistance

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2024

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises. Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au dernier procès-verbal du 2 avril 2024. Le procès-verbal du 2 avril 2024 est approuvé.

2024-31 Délibération révision du bail commercial de la boulangerie (annule et remplace 2024-12)

Vu la délibération n°2023-26 en date du 24 avril 2023 portant sur la signature d'un bail commercial, Vu le bail commercial signé en date du 22 janvier 2024,

Vu la délibération n°2024-12 relative à la révision du loyer de la boulangerie

Considérant que la demande de révision de loyer de Monsieur Mehdi KHALFET en date du 4 mars 2024 était rétroactive,

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important, pour la vie de la commune, de préserver la boulangerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la révision du loyer pour un montant de 100 € par mois.

ACCEPTE la révision de loyer à compter de juillet 2023, pendant un an.

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

2024-32 Transfert des résultats budgétaires du budget annexe Eau à la Communauté de Communes

Considérant les résultats de clôture du budget annexe Eau 2023 :

- Section d'exploitation : + 19 975,91 €

- Section d'investissement : + 74 046,74 €

Soit un montant total excédentaire de 94 022,65 €

Considérant que les restes à recouvrer ne sont pas transférés à la Communauté de communes, et qu'il a été convenu que la somme de ces impayés, antérieurs à l'année 2023, serait retirée des excédents transférés en fonctionnement;

Considérant que les montants des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte 2023, à reverser à l'agence de l'eau en 2024, seront à mandater au nom de la Communauté de communes sur un compte spécifique, et, par conséquent, à retirer des excédents transférés en fonctionnement;

Considérant que le reversement de 159 835,02 € doit être ajouté au résultat de clôture de 19 975,91 €, suite à la régularisation de la double imputation comptable ;

Considérant l'autorisation de transférer partiellement et proportionnellement à la représentation de la commune au sein de la Communeuté de Communes, les excédents du budget annexe de l'eau à la Communauté de Communes;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

✓ **DÉCIDE** de transférer à la Communauté de Communes les résultats suivants sur son budget annexe eau/assainissement :

Excédent de fonctionnement : 56 443,80 €
Excédent d'investissement : 74 046,74 €
Total excédentaire reversé : 130 490,54 €

✓ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024

A la majorité (pour : 13 / contre : 1 (Jean-Philippe BEAUVALLET) / abstention : 0)

2024-33 Transfert des résultats budgétaires du budget annexe Assainissement à la Communauté de Communes

Considérant les résultats de clôture du budget annexe Assainissement 2023 :

- Section d'exploitation : + 1,12 €

Section d'investissement : 0 €

Soit un montant total excédentaire de 1,12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

✓ **DÉCIDE** de transférer à la Communauté de Communes les résultats suivants sur son budget annexe assainissement :

Excédent de fonctionnement : 1,12 €
Excédent d'investissement : 0,00 €

- Total excédentaire reversé : 1,12 €

✓ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

2024-34 Demande d'aide financière téléassistance

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une nouvelle demande d'aide présentée par Présence Verte.

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire approuvent la prise en charge à hauteur de 50 % du montant de l'abonnement mensuel, soit, 12,45 € TTC.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

Questions diverses

Elections européennes

Monsieur Brisson rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Un tour de table est effectué pour mettre en place de la tenue des bureaux de vote. Les administrés sont les bienvenus pour les opérations de dépouillement à la fin du scrutin.

Stationnement

Jean-Philippe BEAUVALLET explique que les véhicules d'un administré domicilié rue de la forge sont toujours garés entre deux virages, gênent et présentent un danger.

Le Maire répond qu'il faut trouver la bonne solution (écrire un courrier, marquer le trottoir d'une ligne jaune ?).

Monsieur Alexandre QUINOT ajoute que cette difficulté de stationnement est aussi valable rue de la croix blanche.

Entretien des trottoirs

Virginie PEIGNE indique qu'un administré trouve que les trottoirs rue de Chatillon sont impraticables. Plusieurs élus répondent que ce trottoir est trop étroit et qu'il est difficile de l'emprunter.

La séance est levée à 23h30

Ont signé les membres présents,

Le Maire

Jean-Louis BRISSON